

PROGRAMME DE LA FORMATION A CARCASSONNE SUR 10 MOIS DE FIN AOÛT 2019 A FIN JUIN 2020

<p>INTITULÉ DE LA FORMATION</p>	<p>Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Activités de la Forme (AF) options cours collectifs et Haltérophilie - Musculation. Le BPJEPS AF est un diplôme d'État de niveau IV.</p>
<p>OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION</p>	<p>La formation prépare au métier d'éducateur sportif dans le champ des activités de la FORME (option cours collectifs) et de la FORCE (option haltérophilie - musculation). Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » s'obtient par la capitalisation des 4 unités qui le constituent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Unités Capitalisables (UC) dites transversales, quelle que soit la spécialité et la mention <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. ☞ UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. - 1 Unité Capitalisable (UC3) propre à la mention ACTIVITÉS DE LA FORME <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme. - 2 Unités Capitalisables (UC) propres à chacune des 2 options <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC4A : mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option COURS COLLECTIFS. ☞ UC4B : mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option HALTÉROPHILIE - MUSCULATION.
<p>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION</p>	<p>L'éducateur sportif dans les activités de la forme exerce en autonomie son activité en utilisant les supports techniques liés à sa spécialité dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de sa structure. Il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein de la fonction publique ou au titre de travailleur indépendant.</p>
<p>DURÉE</p>	<p>La formation se déroule sur 10 mois, précisément du 26 août 2019 au 26 juin 2020. Elle représente un volume horaire de 1444 heures, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ 644 heures de formation théorique et pratique au centre à Carcassonne (11), ☞ 800 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance.
<p>CONTENU ET DÉROULEMENT</p>	<p>Le contenu pédagogique s'organise de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la journée du lundi est consacrée aux enseignements en cours collectifs (relation musique - mouvement, progression vers l'autonomie pédagogique en step, en renforcement musculaire et en stretching). - la journée du mardi est dédiée aux activités de force (musculation, haltérophilie, crossfit, personal training) et permet progressivement aux stagiaires d'aller vers une prise en charge des personnes sur plateau de musculation et sur des séances de coaching individuel. - enfin, la journée du jeudi est réservée aux séquences de formation générale afin d'être capable d'encadrer tout type de public dans tout type de structure, mais aussi de participer au fonctionnement de sa structure d'alternance en mettant en œuvre un projet d'animation sportive de A à Z (conception, conduite et évaluation du projet). <p>Parallèlement aux séquences de formation au centre à Carcassonne, les stagiaires doivent réaliser un minimum de 20 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance sous la responsabilité d'un tuteur qualifié. Ce temps d'apprentissage sur le terrain s'organise en dehors des temps de formation, principalement en soirée à partir de 18h ou lors des jours libérés (le mercredi, le vendredi, et éventuellement le samedi).</p>

CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> ☞ mardi 25 juin 2019 : date limite d'inscription aux épreuves de sélection. ☞ lundi 1^{er} juillet 2019: TESTS D'ENTRÉE EN FORMATION. ☞ mardi 2 juillet 2019 : positionnement. ☞ du lundi 26 au vendredi 30 août 2019 : début de la formation à Carcassonne.
PUBLICS IDENTIFIÉS	<p>Sous réserve d'avoir le niveau sportif requis (validation des Tests d'Exigences Préalables), la formation du BPJEPS Activités de la Forme s'adresse à tout type de publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeunes ou adultes en formation initiale, - personnes plus âgées en situation de reconversion professionnelle.
CONDITIONS D'ACCÈS	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). - produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de la forme et de la force datant de moins de 3 mois. - satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation.
PRÉREQUIS	<p>Pour entrer en formation, il est nécessaire de valider les TEP, c'est-à-dire les Tests d'Exigences Préalables, qui se déroulent le matin des tests d'entrée ; les TEP se décomposent en plusieurs épreuves physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve de course navette : le test de Luc Léger. La performance exigée pour ce test est d'atteindre la fin du palier n°7 pour les femmes et la fin du palier n°9 pour les hommes. - 3 épreuves en musculation : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tractions : au minimum 1 répétition pour les femmes et 6 répétitions pour les hommes. ⇒ squat : au minimum 5 répétitions à 75% du poids de corps pour les femmes et 6 répétitions à 110% du poids de corps pour les hommes. ⇒ développé-couché : au minimum 4 répétitions à 40% du poids de corps pour les femmes et 6 répétitions à 80% du poids de corps pour les hommes. - Le suivi de cours collectif (1h) comprend 10 mn d'échauffement collectif, 20 mn de step, 20 mn de renforcement musculaire et 10 mn de retour au calme sur 5 étirements.
TESTS DE SÉLECTION	<p>Si les TEP sont validés le matin, les candidats sont autorisés à poursuivre les tests d'entrée l'après-midi et ils enchaînent avec 3 épreuves de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve d'haltérophilie (celle-ci ne concerne que les candidats qui veulent exclusivement obtenir le BPJEPS option haltérophilie - musculation). - une épreuve écrite (1h) portant sur la connaissance du secteur des activités de la forme. - une épreuve orale de type entretien (15 à 20 mn).
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	<p>Le centre de formation met à disposition de ses stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ une salle pour les enseignements théoriques : une salle de formation équipée d'un vidéo-projecteur, d'un écran et d'un tableau, ☞ des salles pour les enseignements pratiques : salle de cours collectif équipée, salle de bike, plateau cardio-training et musculation, ainsi qu'un espace de cross training, ☞ un site internet dédié avec accès réservé aux stagiaires pour les supports de formation.
MOYENS D'ENCADREMENT	<p>Le suivi des stagiaires est assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sein de l'organisme de formation : par le coordonnateur pédagogique et le responsable administratif, toujours présents pendant les temps de formation le lundi, le mardi et le jeudi. - au sein de la structure d'alternance : par le tuteur du stagiaire et par des visites régulières des formateurs sur le lieu de stage (2 par an, programmées en octobre et en février).

<p>QUALIFICATION DES FORMATEURS</p>	<p>L'équipe pédagogique, composée d'une dizaine de formateurs, est organisée de la façon suivante :</p> <p>① un responsable des enseignements généraux (anatomie, physiologie, nutrition, réglementation, projet d'animation) : M. Patrick SEVERAC, professeur d'EPS, coordonne les interventions pédagogiques en relation avec les autres intervenants du domaine.</p> <p>② un même responsable des enseignements FORME et FORCE : M. Roman VIDAL, instructeur fitness et coach sportif, coordonne les interventions pédagogiques en relation avec les autres intervenants de ces 2 domaines (tous éducateurs sportifs en activité, diplômés et spécialisés en fitness et en musculation).</p>
<p>MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION</p>	<p>Un double suivi est assuré pendant les 10 mois de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un suivi administratif : feuilles d'émargement hebdomadaires pour les séquences de formation au centre, fiches mensuelles de relevé d'heures effectuées en structure de stage. - un suivi pédagogique régulier : 2 visites des stagiaires sont organisées par les différents formateurs sur leur structure d'alternance en début et en milieu de formation (octobre et février). <p>Par ailleurs, le coordonnateur pédagogique et les différents formateurs sont en contact téléphonique régulier avec les tuteurs et/ou gérants des salles partenaires.</p>
<p>MOYENS D'APPRECIATION DES RÉSULTATS</p>	<p>Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention Activités de la Forme s'obtient par la capitalisation des 4 unités qui le constituent. Les évaluations certificatives sont organisées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC1 et UC2 (au centre) : certification le 14 mai 2020 et rattrapage le 30 juin 2020. - UC3 (sur le lieu de stage) : certification en février 2020 et rattrapage en avril 2020. - UC4A et UC4B (au centre) : certification épreuve pratique les 6&7 avril 2020 et rattrapage les 5&6 mai 2020 ; certification épreuve pédagogique 25&26 mai 2020 et rattrapage le 30 juin 2020. <p>Lorsque l'ensemble des UC est validé, le stagiaire obtient son diplôme d'Etat du BPJEPS Activités de la Forme et devient officiellement éducateur sportif en cours collectifs et/ou haltérophilie - musculation ; il peut donc obtenir sa carte professionnelle et commencer à travailler...</p> <p>A l'issue de la formation, un bilan individuel est réalisé chaque année au mois de juin pour à la fois évaluer le degré de satisfaction des stagiaires et faire évoluer les contenus de formation en fonction des attentes et des besoins exprimés. Enfin, un suivi de cohorte est réalisé un an après l'obtention du diplôme par mail et par téléphone auprès des anciens stagiaires pour vérifier le taux d'insertion professionnelle et l'adéquation entre la formation suivie et les attentes du milieu professionnel.</p>